



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 27212

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la douloureuse situation des personnes contaminées par le virus de l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine. Il est aujourd'hui urgent de créer un fonds d'indemnisation pour ces personnes qui rencontrent des difficultés à obtenir réparation par la voie judiciaire. Les procédures traînent en longueur et il n'est pas rare que le décès intervienne avant leur aboutissement. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire et dans quels délais.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux, le Gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur l'évolution de la responsabilité médicale et de l'indemnisation de l'aléa thérapeutique. Ce rapport, qui est actuellement en cours de réalisation, permettra de mieux identifier les obstacles actuels à l'indemnisation des contaminations post-transfusionnelles par le virus de l'hépatite C ainsi que les moyens d'y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27212

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 1999, page 1678

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2733